

# Attestation de conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD)

## Introduction

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), Règlement (UE) 2016/679, est le cadre juridique complet de l'Union européenne régissant la collecte, le traitement, la conservation et le transfert de données à caractère personnel relatives aux personnes physiques situées dans l'Union européenne et l'Espace économique européen. En vigueur depuis le 25 mai 2018, le RGPD consacre les droits des personnes concernées, les obligations des responsables du traitement et des sous-traitants, ainsi que les pouvoirs de contrôle des autorités nationales de surveillance. Le non-respect du Règlement peut entraîner des amendes administratives pouvant atteindre 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total, selon le montant le plus élevé.

Akka est soumise au RGPD en vertu de son champ d'application extraterritorial (article 3), car elle collecte et traite des données à caractère personnel de résidents de l'UE dans le cadre de sa plateforme SaaS, de son site web et de ses activités commerciales. Akka agit en qualité de responsable du traitement à l'égard des données à caractère personnel des prospects, clients, employés et collaborateurs, et en qualité de sous-traitant à l'égard des données à caractère personnel que les clients traitent en utilisant la plateforme Akka. La présente attestation confirme la conformité d'Akka au Règlement à la date indiquée ci-dessous.

## Périmètre

La présente attestation couvre l'ensemble des activités de traitement de données à caractère personnel menées par Akka Technologies, Inc. (« Akka ») en sa qualité de :

Responsable du traitement : collecte et traitement des données à caractère personnel des visiteurs du site web, prospects, clients, employés et collaborateurs basés dans l'UE, notamment les coordonnées, les données d'utilisation et la correspondance.

Sous-traitant : traitement des données à caractère personnel pour le compte des clients qui utilisent la plateforme SaaS d'Akka pour concevoir et exploiter leurs propres applications et services.

Les systèmes et activités entrant dans le périmètre comprennent : la plateforme SaaS d'Akka et son infrastructure associée, les sites web et portails clients, les systèmes de marketing et de vente, les dossiers RH et d'emploi du personnel basé dans l'UE, ainsi que tous les sous-traitants tiers engagés pour soutenir ces activités.

## Situation de conformité

Akka maintient 49 contrôles spécifiquement mappés au RGPD au sein de son Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI). Les 49 contrôles sont au statut Mis en œuvre. La répartition des risques au sein du dispositif de contrôle est la suivante :

- 44 contrôles cotés Risque faible
- 5 contrôles cotés Risque moyen
- 0 contrôle coté Risque élevé

La conformité globale au RGPD est évaluée comme Conforme. Akka détient la certification EU-US Data Privacy Framework (DPF), confirmant que les transferts de données à caractère personnel de l'UE vers les opérations américaines d'Akka satisfont au standard d'adéquation au sens du Chapitre V du RGPD. Le SMSI d'Akka est aligné sur la norme ISO/IEC 27701

(Management de la protection de la vie privée), fournissant une approche structurée de la gestion des risques liés à la protection de la vie privée qui soutient directement les obligations découlant du RGPD.

## Principaux contrôles mis en œuvre

### Base juridique et gestion du consentement

Akka a identifié et documenté une base juridique pour chaque catégorie d'activité de traitement de données à caractère personnel dans son Registre des activités de traitement (RAT). Des mécanismes de consentement sont mis en œuvre lorsque le consentement constitue la base juridique, incluant des contrôles d'opt-in granulaires, un libellé clair du consentement et des mécanismes de retrait opérationnels. Le traitement fondé sur l'intérêt légitime est documenté avec des tests de mise en balance à l'appui. Akka ne traite pas de données de catégorie particulière sauf lorsqu'une base juridique spécifique au titre de l'article 9 s'applique.

### Droits des personnes concernées

Akka a mis en place des procédures opérationnelles pour traiter toutes les demandes d'exercice des droits des personnes concernées prévues aux articles 15 à 22 du RGPD, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement (« droit à l'oubli »), de limitation du traitement, à la portabilité des données et d'opposition. Les demandes reçues par courrier électronique, formulaire en ligne ou tout autre canal sont acheminées vers la fonction vie privée désignée, accusées de réception dans un délai de trois jours ouvrables et honorées dans le délai légal d'un mois. Les procédures sont documentées, testées et font l'objet d'examens périodiques.

## Avis de confidentialité et transparence

Akka maintient une Politique de confidentialité accessible au public et, le cas échéant, des avis complémentaires pour des contextes de traitement spécifiques (par exemple, emploi, inscription à des événements). Les avis sont rédigés en langage clair, couvrent tous les éléments d'information obligatoires au titre des articles 13 et 14, et sont examinés et mis à jour chaque fois que des modifications substantielles du traitement interviennent. Le Trust Center d'Akka offre aux clients une vue consolidée de la situation d'Akka en matière de vie privée et de sécurité.

## Registre des activités de traitement (RAT) et Délégué à la Protection des Données

Akka tient un RAT complet documentant toutes les activités de traitement, notamment les finalités, les catégories de personnes concernées et de données à caractère personnel, les destinataires, les transferts internationaux, les durées de conservation et les mesures de sécurité. Akka a désigné une fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD) chargée de conseiller sur les obligations RGPD, de surveiller la conformité, d'assurer la formation du personnel et de servir de point de contact auprès des autorités de contrôle et des personnes concernées.

## Accords de traitement des données et transferts internationaux

Akka conclut des Accords de Traitement des Données (ATD) avec tous les clients qui traitent des données à caractère personnel sur la plateforme Akka, incorporant les obligations standard du sous-traitant prévues à l'article 28. Pour les transferts internationaux de données à caractère personnel de l'UE/EEE vers des pays tiers, Akka s'appuie sur sa certification EU-US DPF comme mécanisme de transfert principal et maintient des Clauses Contractuelles Types (CCT) comme mécanisme complémentaire lorsque requis. Tous les sous-traitants sont soumis à des ATD imposant des obligations équivalentes.

## Sécurité et notification des violations

Akka met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre tout accès non autorisé, perte accidentelle, destruction ou altération. Ces mesures comprennent le chiffrement des données à caractère personnel au repos et en transit, des contrôles d'accès fondés sur le principe du moindre privilège, des tests de sécurité réguliers et la gestion des vulnérabilités. Akka maintient une procédure documentée de réponse aux violations de données à caractère personnel garantissant une évaluation dans les 24 heures suivant la suspicion d'une violation, la notification à l'autorité de contrôle compétente dans les 72 heures lorsque requis au titre de l'article 33, et la notification aux personnes concernées sans délai indu lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

## Protection des données dès la conception et conservation des données

La protection des données dès la conception et par défaut (article 25) est intégrée dans le cycle de vie de développement logiciel d'Akka : les exigences en matière de protection de la vie privée sont prises en compte dès la phase de conception des fonctionnalités, les principes de minimisation des données limitent les données collectées, et les paramètres par défaut sont configurés pour maximiser la protection de la vie privée. Akka maintient des politiques documentées de conservation et de suppression des données précisant la durée de conservation pour chaque catégorie de données à caractère personnel, des processus de suppression automatisés ou procéduraux, ainsi que des examens réguliers garantissant que les données ne sont pas conservées au-delà de leur finalité déclarée.

## Éléments probants à l'appui

Les éléments probants suivants viennent à l'appui de la présente attestation :

- Certification EU-US Data Privacy Framework (active, vérifiable sur [www.dataprivacyframework.gov](http://www.dataprivacyframework.gov))
- Système de Management de la Protection de la Vie Privée aligné sur la norme ISO/IEC 27701
- Rapports SOC 2 Type II des principaux sous-traitants d'infrastructure (disponibles sous accord de confidentialité sur demande)
- Politique de confidentialité publiée et modèle d'ATD disponibles sur [trust.akka.io](http://trust.akka.io)
- ATD signés avec toutes les relations de sous-traitant
- RAT interne examiné et mis à jour en continu
- Examen annuel de la conformité au RGPD réalisé par la fonction vie privée
- Programme de sensibilisation à la protection des données pour l'ensemble du personnel avec suivi des taux d'achèvement

## Conclusion

Akka Technologies, Inc. atteste qu'à la date du présent document, ses activités de traitement de données sont conformes aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données). Les 49 contrôles RGPD du SMSI d'Akka sont intégralement mis en œuvre, les niveaux de risque sont Faibles ou Moyens, et aucune lacune de contrôle à Risque élevé n'existe.

La présente attestation est réexaminée annuellement ou lors de modifications substantielles des activités de traitement d'Akka ou du cadre réglementaire applicable. Elle est disponible sur demande auprès des clients, prospects et autorités de contrôle.

Michael Nash

Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (CISO)



Akka.io | info@akka.io | 1-877-989-7372  
580 California St, #1231 San Francisco, CA 94104

Akka Technologies, Inc.

michael.nash@akka.io

Date : 20 avril 2026